



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DÉLIBÉRATION N° 23-115 – 4 décembre 2023

Fonction publique

Personnels titulaires et stagiaires
de la Fonction Publique Territoriale

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Présents :

12 (de la délibération n°23-115 à la n°23-130)
11 (à la délibération n°23-131)

Votants :

12 (de la délibération n°23-115 à la n°23-130)
11 (à la délibération n°23-131)

Présents :

Dominique DELAMARRE - Joël SIELLER - Nadine JOUAULT - Jean-Marc JOUMIER - Pascale THEZE - Elise LE CAMPION - Sylvie FLATTOT - Cécile FRANCOIS (de la délibération n°23-115 à la délibération n°23-130) - Christiane GORTAIS - Daniel HOUSSAIS - Sylvie LE LAY - Elodie CORRE

Excusée :

Cécile FRANCOIS (à la délibération n°23-131)

Absent :

François CHARMETEAU

Secrétaire de séance :

Pascale THEZE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Président, après avoir été convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

EHPAD – Modification du tableau des emplois

Le recrutement de l'Infirmière Coordinatrice nécessite la modification du tableau des emplois.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023,

Il vous est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
Infirmière en soins généraux de classe supérieure à temps complet Emploi créé par délibération n°14-021 en date du 24 février 2014	Infirmière en soins généraux à temps complet	1 ^{er} décembre 2023

La réussite au concours d'Aide-Soignant de la fonction publique territoriale, d'une salariée de l'EHPAD, nécessite la modification du tableau des emplois.

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024,

Il vous est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
Agent Social 1 ^{ère} classe à temps complet Emploi créé par délibération n°16-040 en date du 18 avril 2016	Aide-Soignant à temps complet	1 ^{er} janvier 2024

L'organisation du temps de travail du service infirmier nécessite la modification du tableau des emplois.

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024,

Il vous est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
Infirmière classe normale à 18h30 hebdomadaires Emploi créé par délibération n°15-005 en date du 26 janvier 2015	Infirmière en soins généraux à 24h30 hebdomadaires	1 ^{er} janvier 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Vice-Président du CCAS,

Joël SIELLER



La secrétaire de séance,

Pascale THEZE

**POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 07/12/2023

-Publication en ligne le 07/12/2023

-Notification le

Pour le Président

et par délégation,

Le Vice-Président,

Joël SIELLER



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Président du CCAS . Le recours gracieux</p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux</p>	<p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr</p>